

S E N A T

---

MARS - AVRIL 1960

---

Service des Commissions.

---

BULLETIN DES COMMISSIONS

---

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 30 mars 1960.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a entendu M. Robert Buron, Ministre des Travaux publics et des Transports, sur les problèmes de l'aviation civile, de la réglementation et de la coordination des transports routiers, de la construction navale et des autoroutes.

Traitant tout d'abord de la construction aéronautique, le Ministre a rappelé l'accord récemment intervenu entre les sociétés Douglas et Sud-Aviation, qui confirme l'espoir d'un

vaste marché étranger pour la Caravelle. Il a déclaré que le « Super Broussard » rencontre également un accueil favorable auprès de la clientèle.

Au sujet des transports aériens, le Ministre a indiqué que les lignes longs courriers entre la Métropole et l'Afrique seront assurées conjointement et à égalité par Air France et les compagnies privées U. A. T. et T. A. I., tandis qu'une société privée, à laquelle participeront Air France et l'U. A. T., exploitera les lignes intérieures des Etats africains de la Communauté.

Le Ministre a annoncé, d'autre part, qu'un accord relatif au contrôle de l'espace aérien était intervenu entre la France et les Etats africains de la Communauté et que la constitution d'Euro-Contrôle était également en bonne voie.

En ce qui concerne l'Europe, M. Buron a précisé qu'un accord préalable était intervenu entre les Ministres des Transports d'Allemagne fédérale, de Belgique, d'Italie et de France, pour la réalisation d'Air-Union intéressant les compagnies Luft-hansa, Sabena, Alitalia et Air France. Il a ajouté qu'il espérait que la K. L. M. se joindrait à cette association.

A propos des transports terrestres, le Ministre a souligné que la coordination présentait de multiples aspects et qu'il venait de créer, au Ministère des Travaux publics, un service des études économiques destiné, notamment, à lui fournir des bases solides pour la réalisation d'investissements équilibrés entre les différents modes de transport.

Sur le plan commercial et tarifaire intéressant les transports routiers, le Ministre a affirmé qu'il convenait tout d'abord d'organiser l'affrètement. Il a souligné la difficulté d'établir une tarification obligatoire compte tenu du caractère très différencié de ces transports.

Au sujet de la construction navale, M. Buron a annoncé qu'il avait, en principe, décidé de refuser le bénéfice de l'aide de l'Etat aux chantiers considérés comme non compétitifs, cette position n'écartant pas pour les intéressés la possibilité de procéder à des regroupements ou des concentrations de moyens propres à abaisser leurs prix de revient.

Enfin, en ce qui concerne les autoroutes, pour lesquels un plan prioritaire a été établi, le Ministre a indiqué qu'il pensait pouvoir disposer, dès 1961, de crédits très substantiels sans parler de la possibilité de recourir à l'emprunt et, le cas échéant, au péage comme garantie de ces emprunts. Il a déclaré qu'il souhaiterait obtenir annuellement, au titre des investissements routiers, 30 milliards pour les routes et 30 milliards pour les autoroutes.

Au cours de son exposé, le Ministre avait été amené à répondre à différentes questions posées, notamment par MM. André, Beaujannot, Billiémaz, Bouquerel, Brun, Mistral, Pauzet, Pinchard, Pinton, Schiaffino et Yvon.

A la fin de la réunion, M. Coutrot a souligné le fait que les crédits de paiement du fonds routier pour 1960 figurant au décret de répartition du 31 décembre 1959 ne correspondaient pas au chiffre résultant, d'une part, de l'application de l'article 77 de la loi de finances et, d'autre part, de la suppression par le Parlement du prélèvement exceptionnel prévu à l'article 11 du projet gouvernemental.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER  
LE PROJET DE LOI  
INSTITUANT UNE REDEVANCE D'EQUIPEMENT

**Mardi 29 mars 1960.** — *Présidence de M. Joseph Raybaud, vice-président.* — M. le président a tout d'abord excusé M. Pierre Garet, président de la commission, retenu par un deuil familial. Il a ensuite exposé qu'il lui semblait peu vraisemblable que la commission soit en mesure de rapporter, comme prévu initialement, dès le début du mois de mai. Les administrations ont, en effet, tardé à fournir les renseignements qui leur avaient été demandés et aucun contact n'a pu encore être pris avec le Ministère des Finances. Le président et le rapporteur ont rencontré, notamment, les représentants de nombreux organismes intéressés par le projet. M. Chauvin, rapporteur, a demandé à la commission de procéder à un échange de vues sur le projet afin d'orienter ses travaux. Après une large discussion à laquelle ont pris part, outre MM. Joseph Raybaud, vice-président, et Chauvin, rapporteur, MM. Emile Hugues, Monichon, Marrane, Lalloy, Kisler, Mistral, la commission a envisagé, d'une part, de réserver le bénéfice de la redevance d'équipement aux seules collectivités locales et, d'autre part, d'en délimiter avec précision les limites d'application, le projet actuel, trop vague, risquant de soulever de nombreuses difficultés d'interprétation. La commission a, enfin, chargé son président et son rapporteur d'entrer au plus tôt en contact avec le Ministère des Finances afin de pouvoir entreprendre l'examen détaillé du projet dès les premiers jours de la prochaine session.